Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID: 032-200035756-20230209-20230209\_CC\_\_4-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023 COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

## Délibération n°2023/06 du 9 février 2023

Nombre de Conseillers: 53

En exercice: 53
Quorum: 27
Présents: 40
Absents: 13
Votants: 40
-dont « pour »: 40
-dont « contre »:
-dont « abstention »:

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Lagarde Hachan, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 2 février 2023.

<u>Présents</u>: M Esterez, O Vendome, P Cano, R Sassoli, P Laprebende, S Lahille, M Nogues, JC Dazet, C Salles, C Falceto, F Monserrat, L Soriano, JM Laffitte, D Pomies, A Bourdalle, F Gouzenne, C Verdier, H Tujague, P Ducombs, M Moura, B Sarrelabout, C Bonnassies, JF Abadie, P Taran, F Thirot, C Daujan, C Abadie, JP Magni, JJ Maumus, , JC Verdier (représenté par Rumeau), C. Bousquet, J Bernichan, P Saintagne, C Ladois, JF Daubian, P. Baron, C Mailhos, G Pujos, JM Le Mao, F Dupouey représenté par S.Ducay,

Absents excusés :: L Aguer Costes, D Jove, A Fonvielle, J Puch Nedelec,

<u>Absents non excusés</u>, JF Doz, V Cyriaque, M Doneys, , JN Jammet, , JC Laborie, JP Mathe, M Raber, G Tanques, JN Jammet

Secrétaire de séance : A Bourdalle

## Objet : Attribution du marché de travaux Bâtiment à vocation économique (ZAE Villecomtal-sur-Arros)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique notamment la deuxième partie : Marchés publics (articles L2000-1 à L2728-1);

**VU** le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne du 25 juin 2020 n°2020-23 portant « délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers la Présidente de la communauté », déléguant à la Présidente les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à un seuil défini par décret pour les marchés à procédure adaptée et, de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne du 25 juin 2020 n°2020-26 portant sur la « création d'une commission achat pour les marchés à procédure adaptée » ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne du 9 décembre 2021 n°2021-70 portant sur le « programme des travaux du bâtiment à vocation économique, le plan de financement et la validation des demandes de subventions » ;

**VU** le procès-verbal d'attribution des propositions de la Commission Achats pour les marchés à procédure adaptée qui s'est déroulée le 30 janvier 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que ce marché a respecté l'ensemble des procédures applicables en matière de commande publique dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (Chapitre III du Code de la commande publique).

La Présidente rappelle que pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel en bâtiment à vocation économique, ces travaux dont l'objet d'un marché public à procédure

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

adaptée, la valeur estimée du marché de travaux pour un montant de 783 000.00 € Publié lent inférieure au seuil européen de procédure formalisée (< 5 382 000 € HT du 1er janvier 2022 au BID d 032-2000035756-20230209-20230209

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 6 décembre 2022 et publié par la Dépêche du Midi dans le journal du 9 décembre édition Gers pour la passation du marché, conformément aux règles des marchés à procédure adaptée.

La date limite de remise des offres était fixé au 16 janvier 2023 à 18h00. 25 plis ont été réceptionnés dans le délai prescrit. 23 offres ont été déclarées recevables suite à la Commission Achats pour les marchés à procédure adaptée du 30 janvier 2023.

Conformément aux critères d'attribution pondérés, indiqués dans le règlement de consultation, la Commission Achats pour les marchés à procédure adaptée a attribué les marchés suivants :

Lots	Candidats retenus
1 - Voirie - Réseaux divers	GEOVIA (65500 VIC EN BIGORRE)
2 – Gros œuvre	ENTREPRISE VIGNES (65320 BORDERES SUR L'ECHEZ)
3 – Charpente couverture bardage	ALKAR SCOP (64130 MAULEON LICHARRE)
4 - Menuiseries aluminium	SOCIETE MARMER (65690 BARBAZAN DEBAT)
5 – Portes sectionnelles	Lot infructueux
6 – Plâtrerie - isolation	PARDINA SN (65320 BORDERES SUR L'ECHEZ)
7 – Agencement menuiseries bois	STE DE MENUISERIE AGENCEMENTS ET CUISINES (65350
	LANSAC)
8 - Cloisons amovibles	ESPACES ET VOLUMES SA (65000 TARBES)
9 – Carrelages – faïences	PARDINA SN (65320 BORDERES SUR L'ECHEZ)
10 - Plomberie climatisation VMC	PCS SERVICES (65000 TARBES)
11 – Electricité	EURL PAREJA (65000 TARBES)
12 – Peinture sols souples	LATU ENTREPRISE (65290 JUILLAN)
13 – Alarme contrôle d'accès	Lot infructueux
14 – Signalétique	Lot infructueux
15 - Fourniture et pose extincteurs et	Lot infructueux
plans d'évacuation	
16 - Fourniture et pose mobiliers	ESPACES ET VOLUMES SA (65000 TARBES)
17 – Serrurerie	ETRI SUD OUEST (32730 VILLECOMTAL SUR ARROS)

Les crédits nécessaires aux paiements de ce marché seront prévus au budget annexe Bâtiment à vocation économique 2023.

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les décisions de la Commission Achats pour les marchés à procédure adaptée
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché avec les attributaires ci-dessus désignés
- D'autoriser Madame la Présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution du marché

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Céline SALLES

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu

de sa réception en sous-préfecture de Mirande le

Et de sa publication le .

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,